



# Le gender mainstreaming, vrai en théorie, faux en pratique ?

Geneviève Fraisse, Sandrine Dauphin, Réjane Sénac

## ► To cite this version:

Geneviève Fraisse, Sandrine Dauphin, Réjane Sénac. Le gender mainstreaming, vrai en théorie, faux en pratique ?. Cahiers du Genre, 2008, 44, pp.17 - 26. 10.3917/cdge.044.0017 . hal-01557841

**HAL Id: hal-01557841**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01557841>**

Submitted on 6 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le gender mainstreaming, vrai en théorie, faux en pratique ?**

**Geneviève Fraisse**

*Interview par Sandrine Dauphin et Réjane Sénac-Slawinski*

*Nous avons souhaité, dans ce numéro consacré au gender mainstreaming, illustrer notre double interrogation — en termes de questionnement sur l'égalité des sexes et sur la stratégie féministe — par un entretien avec Geneviève Fraisse. Celle-ci nous permet de faire le lien entre la dimension théorique apportée par ce concept et l'application pratique de cette méthode. En effet, elle est une philosophe, historienne de la pensée féministe<sup>1</sup>, qui s'est confrontée aux enjeux de la mise en œuvre des politiques d'égalité au niveau national et européen : déléguée interministérielle aux Droits des femmes de novembre 1997 à novembre 1998 et députée européenne, membre indépendante du groupe Gauche unitaire européenne, de 1999 à 2004.*

*Geneviève Fraisse met ici en lumière les vertus et les limites du gender mainstreaming, à la fois un concept et une méthode, empreint des contradictions entre le général et le particulier. Elle souligne également la parenté entre la parité et le gender mainstreaming, dans la mesure où tous deux sont à la fois un principe théorique et d'action, et la cristallisation nationale d'une impulsion européenne et internationale.*

---

<sup>1</sup> Cf., en particulier, Geneviève Fraisse (1989, 1996, 1998, 2000, 2001a, 2006, 2007, 2008).

*Cet entretien permet d'éclairer d'un double regard, fruit de son parcours, les questions complexes, abordées tout au long de ce numéro : le gender mainstreaming est-il un nouveau paradigme de l'égalité des sexes ? Comment s'inscrit-il dans une stratégie féministe ?*

— *C'est parce que vous incarnez le lien entre théorie et pratique, démarche scientifique et engagement militant, que vous possédez une double pratique du gender mainstreaming, au niveau national et au niveau européen, que nous avons souhaité vous solliciter. Pourriez-vous, tout d'abord, expliciter les vertus de cet entre-deux ?*

**Geneviève Fraisse.** Je considère comme une chance d'avoir eu 20 ans en 1968, et d'avoir participé, dans les années 1990, aux débats autour des lois dites sur la parité qui ont accompagné la résurgence des mouvements féministes en France. Dans les deux cas, l'articulation entre théorie et pratique a donné du sens à mon engagement. Dans les années 1970, mes recherches sur les archives du mouvement des femmes de 1848 m'ont permis de mieux comprendre le Mouvement de libération des femmes (MLF). Cela m'a, en particulier, amenée à faire le lien entre le féminisme et le moralisme, dans la mesure où quand nous disions : « *Nous aurons les enfants que nous voulons* », il s'agissait encore, à l'instar des féministes du XIX<sup>e</sup> siècle, de faire la preuve que notre liberté ne remettait pas en cause la nécessité pour les femmes d'être de bonnes mères<sup>2</sup>. Le savoir permettait la critique de l'agir. À l'inverse, dans les années 1990, je suis passée de la théorie à la pratique en usant de mes réflexions sur la différence des sexes et sur les deux gouvernements, domestique et politique, pour apporter une contribution au féminisme d'État. Concrètement, au moment où on me sollicite pour devenir déléguée interministérielle, j'étais en train de mettre la dernière main à l'essai « Les deux gouvernements : la famille et la cité » (Fraisse 2000). L'enjeu est, en effet, de considérer la famille comme un gouvernement, lieu où il ne s'agit pas seulement de partager des tâches jusqu'à présent assignées au féminin, mais de prendre des décisions ensemble pour mieux organiser le lien avec la vie publique. C'est pourquoi je propose

<sup>2</sup> Cf. Fraisse, « La souveraineté limitée des femmes », *Libération*, 14 juin 1994.

alors de parler de parité domestique<sup>3</sup>. De plus, en cet automne 1997, l'affaire de l'allocation de garde de l'enfant à domicile (AGED) (mise en cause, par le gouvernement Jospin, d'une aide financière à des familles trop favorisées, et réaction féministe jugeant que c'est une attaque du travail des femmes) me permet d'allier le PaCS et la parité dans une question évidente pour une militante des années 1970 : comment fabriquer de l'égalité des sexes dans le lien familial ou dans la vie politique ? En effet, le PaCS, par-delà la reconnaissance du couple homosexuel, pose la question de l'équivalence des personnes ayant la capacité de s'unir par un lien officiel (pacte ou mariage) ; en ce sens, il est une affaire de droit, et non de mœurs, une affaire d'égalité.

— *Vous passez ainsi de la théorie à la pratique au moment du débat sur la parité politique et des prémisses d'une introduction en France du gender mainstreaming. Or, tous deux sont le fruit d'une impulsion européenne.*

— Tout à fait. À l'instar de la parité, le *gender mainstreaming* doit être analysé comme la cristallisation française d'une initiative européenne. L'expérience de parlementaire européenne m'a, bien sûr, confortée dans la nécessité d'éclairer les débats français par la dimension européenne. Et surtout, elle n'a pas démenti le postulat selon lequel, sur les questions concernant l'égalité entre les sexes, l'Europe est un 'moteur'<sup>4</sup>. Quant au *gender mainstreaming*, il fait partie des trois dynamiques européennes de l'année 1997, les deux autres étant, d'une part, l'article 13 du traité d'Amsterdam<sup>5</sup> permettant de prendre des mesures pour lutter contre les discriminations, en particulier sexistes, et, d'autre part, la directive européenne du 15 décembre 1997

---

<sup>3</sup> Cf. Fraisse, « Les Françaises ne sont pas assez insolentes », *Elle*, 30 novembre 1998.

<sup>4</sup> Cf. l'entretien de Geneviève Fraisse, « L'Europe, un moteur pour l'égalité des sexes » dans *L'Humanité*, 12 novembre 2003, p. 12.

<sup>5</sup> Journal officiel n° C 340 du 10 novembre 1997 : « Sans préjudice des autres dispositions du présent traité et dans les limites des compétences que celui-ci confère à la Communauté, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. »

relative au déplacement de la charge de la preuve <sup>6</sup> (non plus prouver le bien-fondé d'une plainte mais prouver qu'il n'y a pas de motif de plainte, ce qui délivre le plaignant de l'établissement de la preuve).

— *En quoi la pratique a-t-elle alors alimenté la théorie ?*

— Comme déléguée interministérielle, j'ai pris conscience du processus simultané d'asexuation du social (le neutre des politiques sociales) et de sexuation du politique (l'urgence politique de la parité). Le processus d'asexuation du social, je l'ai expérimenté face à la difficulté pour le monde politique de reconnaître le sexe comme une variable pertinente de l'analyse du social. Par exemple, dans les réunions ministérielles, lorsque je donnais le chiffre sur l'inégalité salariale <sup>7</sup> ou le pourcentage de femmes dans l'emploi à temps partiel. De fait, ce fut un progrès, dans les années 1960-70, d'abandonner les catégories négatives et stigmatisantes. Mieux vaut dire 'famille monoparentale' que 'mère célibataire', mais avec la conséquence, inéluctable, qu'on perd de vue la proportion, massive, de femmes concernées. C'est comme un tour de passe-passe où le catégoriel stigmatise et où le général masque le problème. Un autre exemple de cette asexuation du social m'a été donné par les remarques des déléguées régionales aux Droits des femmes sur les dangers de dilution des politiques d'égalité affirmées par le gouvernement Jospin, avec comme conséquence la disparition des aides ciblées vers les femmes (aides à l'emploi, à la formation) alors en vigueur <sup>8</sup>.

Dans ce contexte d'asexuation du social et de sexuation du politique avec la parité, le débat sur le *gender mainstreaming* fait son apparition comme une solution en 1998 dans l'espace public européen. J'y ai vu un intérêt pragmatique immédiat et, afin que ces débats européens trouvent un écho en France, j'ai alors proposé le terme de transversalité. Cette notion ne recouvrant pas tout à fait l'expression communautaire « *approche*

<sup>6</sup> Cf. Fraisse 2004b (p. 22-23) et 2001b.

<sup>7</sup> Cf. les débats autour de l'article de Geneviève Fraisse, « La double évidence du féminisme », *Le Monde*, 20 janvier 1998.

<sup>8</sup> Cf. Fraisse, « La parité n'est pas l'égalité sociale », *Libération*, 29 décembre 1998.

*intégrée de l'égalité* », elle ne sera pas reprise. Mais elle aide à mieux comprendre l'enjeu : que l'égalité des sexes et des genres soit prise en compte dans chaque dossier, chaque thème politique. Concrètement, cela pouvait servir d'outil pour lutter contre ce phénomène d'asexuation. Au printemps 1998, au moment des débats sur la loi relative à la lutte contre les exclusions, j'ai été contactée par Martine Lignières-Cassou, députée des Pyrénées-Atlantiques : elle constatait que la pauvreté des femmes et leurs difficultés spécifiques étaient passées sous silence dans ce projet de loi. J'ai alors pris l'initiative d'inviter les femmes parlementaires à des petits-déjeuners pour réfléchir aux moyens d'influencer les débats. Dire que les questions sociales étaient sexuées semblait à de très nombreux politiques (hommes mais aussi femmes) comme quelque chose de déplacé (voire d'obscène). À l'époque de ces petits-déjeuners, il n'est pas explicitement question de *gender mainstreaming*, mais l'exemple européen est prégnant. Danièle Pourtaud, alors sénatrice de Paris, riche de son expérience au Conseil de l'Europe (où fut rédigé le premier rapport sur la parité), nous dit l'importance de mettre en place des délégations parlementaires spécifiques, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Je convaincs Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, de créer ces délégations<sup>9</sup>. Dynah Derycke, sénatrice du Nord, a également joué un rôle essentiel.

— *Au regard de vos expériences politiques françaises et européennes, avez-vous des exemples concrets de gender mainstreaming ?*

— Une de mes victoires en tant que déléguée interministérielle est d'avoir convaincu Pierre-Alain Muet, alors représentant le Premier ministre au Conseil d'analyse économique, de faire un rapport sur les aspects économiques de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport a été coordonné par Béatrice Majnoni d'Intignano, professeure à l'Université Paris XII (Majnoni d'Intignano 1999).

À l'époque, l'enjeu n'était pas d'introduire le *gender mainstreaming*, mais de faire de l'égalité entre les sexes une

---

<sup>9</sup> Elles le seront par la loi n° 99-585 du 12 juillet 1999.

exigence légitime dans la sphère économique autant que dans la sphère domestique. C'est pour cela qu'il fallait joindre, en parallèle, et comme un clin d'œil, au débat sur la parité l'expression 'parité domestique' ; avec pour corollaire la fin de la 'conciliation' (accorder des contraires) et la perspective d'une 'articulation' des deux vies de chacun, privée et familiale, publique et professionnelle. C'est pour cela aussi que je me suis battue pour le financement de l'enquête sur les violences envers les femmes<sup>10</sup>. C'est du *gender mainstreaming* pragmatique. Quant au *gender mainstreaming* en tant que tel, il arrive en France avec le Plan d'action pour l'emploi et ses quatre piliers où l'un concerne les femmes (regroupées avec les handicapés...). Au gouvernement, personne ne sait quoi en faire tellement cette demande européenne paraît incongrue.

À mon simple niveau, il est certain que le poste de déléguée interministérielle comportait du *gender mainstreaming* dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de jouer l'interface entre les différents ministères, mais aussi d'impulser cette question de façon transversale (« *interministérielle* » ; ce que Lionel Jospin avait traduit dans son discours du 8 mars 1998 par le mot « *aiguillon* »). C'est pourquoi j'ai tenu à symboliser mon rattachement au Premier ministre en étant localisée dans les locaux de Matignon rue Saint-Dominique, et non dans les locaux du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, avenue Ségur. Dans la même perspective, j'ai réactivé en 1998 l'Observatoire de la parité en élargissant ses missions par le décret n° 98-922 modifiant le décret n° 95-1114 portant création de l'Observatoire en 1995. Il fallait que la parité soit élargie à d'autres sphères d'action pour l'égalité.

— *Le gender mainstreaming est présenté comme une nouvelle approche de l'égalité des sexes, s'agit-il selon vous d'un nouveau paradigme de l'égalité ?*

— À l'instar du *gender*, le *gender mainstreaming* a une dimension philosophique et pas seulement technique. Je tiens à préciser que l'émergence de la notion anglophone de *gender*

---

<sup>10</sup> Cf. Fraisse : « Une femme en colère » et « Les femmes ne se reconnaissent pas dans les lois qui sont votées », *Le Monde*, 7 et 8 juin 1998, p. 1 et 7).

s'explique par le fait que la signification du terme *sex*, renvoyant aussi bien au sexe biologique qu'à *making sex*, est plus étroite que celle de *sexe*, mot, ayant, en français, une vocation aussi bien concrète qu'abstraite (Fraisie 2005a). C'est pourquoi l'opposition devenue classique *sexe/genre* fonctionne dans notre langue de manière réductrice en imposant le schéma *nature/culture*, *biologique/social*, dont on veut, cependant, toujours se défaire. Quant au *gender mainstreaming*, il pointe une autre difficulté, celle de l'alternative entre politiques générales (masquant l'inégalité entre les sexes) et politiques ciblées (visant des catégories restreintes). Ce terme doit s'entendre comme la reconnaissance d'une contradiction, et comme une tentative de résolution de la tension entre le particulier et le général.

— *Comment articulez-vous les vertus de ce regard transversal avec le danger de dilution des mesures d'action spécifiques au nom de l'entrée dans une phase de gender mainstreaming ?*

— Tenant à la fois de la proposition philosophique et de l'outil technique, je ne suis pas surprise des ambivalences de ce concept-méthode. Je dirais qu'il est vrai en théorie et faux en pratique (pour reprendre la fameuse formule kantienne — que j'avais inversée en qualifiant la parité de fausse en théorie et vraie en pratique<sup>11</sup>). Je ne mets pas en cause l'utilité du *gender mainstreaming* comme système de veille nécessaire pour rappeler que l'exigence d'égalité entre les sexes doit être une grille de lecture de la connaissance et de l'action. Je sais seulement qu'il faut vivre avec la contradiction. Celle-ci n'est pas la seule à laquelle nous nous confrontons, elle n'est qu'une image parmi d'autres de la tension entre la partie et le tout dans le passage de l'universel abstrait à l'universel concret. En effet, lier les politiques globales aux politiques ciblées serait l'idéal ; l'idéal parce qu'on cesserait de vivre entre un universel toujours plus ou moins menteur et des réalités concrètes trop limitées. Réconcilier l'universel abstrait et le concret particulier est un vieux rêve de la démocratie contemporaine.

Je citerai une anecdote pour illustrer cela. En ma double qualité de membre de la Commission des droits de la femme et

---

<sup>11</sup> Cf. Fraisie (2001a).

de l'égalité des chances et de la Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports, j'ai proposé et obtenu de rédiger pour le Parlement européen un rapport d'initiative sur « Femmes et sports ». La résolution a été adoptée en séance plénière à Strasbourg le 5 juin 2003. J'ai été étonnée par la réaction de la Commission culture pour laquelle la dimension transversale de cette démarche était loin d'être évidente. Les résistances exprimées révélaient l'attachement des structures et des fonctionnaires à leur pré carré : le sport 'appartenait' à la commission culture. Il fut alors question de saisir la Conférence des présidents. Si une solution fut trouvée, c'est parce qu'à un individu (moi-même) il était reconnu la légitimité de faire le lien entre les deux commissions. Cette solution par 'l'individuel' est loin de la compréhension du *gender mainstreaming* comme référent de la réflexion politique et de l'action publique <sup>12</sup>.

— *Penser l'égalité des sexes, c'est donc faire cohabiter des contradictions ?*

— Cela se pourrait bien ! Dire que le *gender mainstreaming* est à la fois une proposition philosophique et une nécessité argumentative, c'est habiter la contradiction entre le particulier et le général, la catégorie 'femme' et l'universel démocratique. Dans le triptyque différence/égalité/identité, la question ontologique (identité/différence) ne m'intéresse que si elle croise le politique (l'égalité). Car deux logiques féministes se rencontrent sans cesse, celle qui a pour priorité l'enjeu des sexualités, avec en filigrane la problématique de la définition de soi, et celle qui privilégie les rapports historiques de domination. Et si l'ontologique est aussi politique, au sens où les représentations sont aussi contraignantes que les faits, les mises en perspective diffèrent. On peut débattre du *queer* et de la subversion des normes sexuelles, mais il ne faut pas oublier que l'asexuation du social est devenue une norme <sup>13</sup> institutionnelle, et une norme aussi contraignante..., c'est-à-dire aussi productrice d'inégalités. Pour moi, être philosophe, c'est refuser de répondre à la

<sup>12</sup> Cf. Fraisse, article bilan du Parlement (2005b).

<sup>13</sup> Cf. Fraisse, « Les femmes, entre égalité et liberté », *Le Monde*, 26 et 27 novembre 1995 et Fraisse (2004a).

question : « *Es-tu pour ou es-tu contre ?* », c'est refuser de simplifier les choses par l'énoncé d'une opinion comme s'il y avait un choix imposé. En effet, la philosophie, c'est se donner les conditions de penser, même et surtout si cela signifie habiter les contradictions. Comment penser et comment agir ne sont pas des questions opposées ; et cependant, ce sont deux réflexions autonomes. Ainsi, en ce qui concerne la pensée de l'égalité des sexes, un double niveau d'analyse s'impose : exclusion/discrimination et inégalité/domination<sup>14</sup>. Je préfère la lucidité de la contradiction que penser que l'on peut tout résoudre. En effet, la domination masculine retrouve sans cesse de nouvelles armes. Comme je l'ai exprimé plus haut, reconnaître que le *gender mainstreaming* ne fonctionne pas n'invalide pas sa portée institutionnelle et politique. En effet, il faut tenir dans un équilibre difficile les contradictions conceptuelles et la mise en œuvre des outils d'action. Travailler avec l'aporie est un choix philosophique que j'articule avec une forme de réalisme dans l'analyse et la prise en compte de l'historicité des sexes. La stratégie féministe mériterait une mise en perspective théorique pour elle-même. Il s'agirait de penser ensemble la vigilance et la lucidité, les visées égalitaires et les ruses de l'histoire. La lucidité comme connaissance de la dialectique de la domination ; les ruses de l'histoire comme reconnaissance de la multiplicité des pratiques possibles... Vaste question...

La contradiction telle qu'elle s'est installée (positivement) en 1997 est énoncée comme devant fonctionner. Nous sommes là pour utiliser tous les outils qui nous sont donnés (j'ai presque envie de dire sans état d'âme), la parité et le *gender mainstreaming* en font partie. Les débats sur la parité et sur le *gender mainstreaming* exhibent justement la tension politique entre deux exigences universalistes ; comme le fondement du débat et de l'action démocratiques.

---

<sup>14</sup> Cf. Fraisse (2003).

## Références

- Fraisse Geneviève (1989). *Muse de la raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes*. Aix-en-Provence, Alinéa [rééd. (1995) Folio-Gallimard].
- (1996). *La différence des sexes*. Paris, PUF.
  - (1998). *Les femmes et leur histoire*. Paris, Gallimard.
  - (2000). « Les deux gouvernements : la famille et la cité ». In Sadoun Marc (ed). *La démocratie en France*, tome 2 : *Limites*. Paris, Gallimard [rééd. séparément en 2001 « Folio Essais »].
  - (2001a). *La controverse des sexes*. Paris, PUF.
  - (2001b). « L'Europe, un laboratoire politique pour une question politique ». In Fraisse (2001a).
  - (2003). « La femme, un objet pour la philosophie ? » et « L'altérité des sexes est-elle radicale ? » In Blay Michel (ed). *Grand dictionnaire de philosophie*. Paris, Larousse/CNRS.
  - (2004a). « À côté du genre ». In Tazi Nadia (ed). *Les mots du monde. Masculin-féminin*. Paris, La Découverte.
  - (2004b). « Image et discrimination en Europe ». *Res Publica*, n° 37, mai.
  - (2005a). « Sexe/Genre, différence des sexes, différence sexuelle ». In Cassin Barbara (ed). *Vocabulaire européen des philosophies*. Paris, Seuil, Le Robert.
  - (2005b). « Touriste en démocratie, chronique d'une élue au Parlement européen ». *Drôle d'époque*, n° 17, automne.
  - (2006). *Le mélange des sexes*. Paris, Giboulées-Gallimard jeunesse.
  - (2007). *Du consentement*. Paris, Seuil.
  - (2008). *Le privilège de Simone de Beauvoir*. Arles, Actes Sud.
- Majnoni d'Intignano Béatrice (1999). *Égalité entre les femmes et les hommes : aspects économiques*. Paris, La Documentation française. Rapport, Conseil d'analyse économique.